

PROGRAMME DE FORMATION

Formation DDA 15 heures · spécialité Dommages aux biens et responsabilités · IARD

Formation professionnelle continue en distribution d'assurances · 15 h 00 · 100 % à distance, asynchrone · 139 € TTC

La formation en bref

Intitulé	Formation DDA 15 heures · spécialité Dommages aux biens et responsabilités · IARD
Durée	15 h 00 de parcours : un tronc commun de 11 h 00 (modules M1 à M4) et la spécialité S1 de 4 h 00.
Modalité	100 % à distance, asynchrone, en séquences non consécutives. Plateforme accessible 24 h/24 pendant la durée d'accès.
Tarif	139 € TTC , achat direct. Montant net de taxe : exonération de TVA au titre de l'article 261-4-4° a du code général des impôts.
Sanction	Attestation de formation professionnelle continue en distribution d'assurances, accompagnée d'un relevé de temps de connexion horodaté.
Organisme	HNC SAS · 26 rue Bosquet, 75007 Paris
Déclaration d'activité	Enregistrée sous le numéro 11757465675 auprès du préfet de région Île-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
Certification qualité	Organisme certifié Qualiopi. La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation.

Public concerné

La formation s'adresse aux personnes visées au II de l'article L. 511-2 du code des assurances :

- Intermédiaires d'assurance personnes physiques : courtiers, agents généraux, mandataires d'assurance, mandataires d'intermédiaires d'assurance.
- Dirigeants et mandataires sociaux des intermédiaires personnes morales, en contact direct avec la clientèle ou encadrant des personnes qui le sont.
- Personnel des intermédiaires d'assurance exerçant une activité de distribution : recommander, présenter, proposer, aider à conclure un contrat.
- Personnel des entreprises d'assurance et de réassurance exerçant les mêmes activités.

La spécialité S1 se rattache à l'ensemble de compétences 2° c) assurance dommages aux biens et responsabilités de l'article A. 512-8 du code des assurances. Formation individuelle : chaque participant dispose de son propre compte nominatif.

Prérequis

- **Pédagogiques** : exercer ou se destiner à exercer une activité de distribution d'assurances. Aucun diplôme ni niveau de formation initiale n'est exigé.
- **Techniques** : un ordinateur, une tablette ou un smartphone ; des haut-parleurs ou un casque (toutes les vidéos sont sous-titrées) ; une adresse électronique individuelle et nominative.
- **Test de positionnement** : avant l'entrée en formation, un questionnaire de 19 questions, sans seuil (statut, fonction, produits distribués, attentes, besoin d'adaptation) permet de confirmer le choix de la spécialité.

Objectifs pédagogiques

Le parcours vous permet de consacrer, sur une année, la durée de formation continue prévue à l'article R. 512-13-1 du code des assurances, soit quinze heures au minimum. Son contenu est conçu au regard des compétences de l'article A. 512-8 du code des assurances. À l'issue du parcours, vous serez en mesure de :

M1 · Environnement, statuts et cadre réglementaire de la distribution

- Identifier son statut ORIAS, ses obligations d'exercice et celles de ses collaborateurs
- Situer son cabinet dans la chaîne concepteur / distributeur au regard de la gouvernance produit
- Anticiper les points de contrôle prioritaires de l'ACPR pour l'exercice en cours

M2 · Devoir de conseil et maîtrise de la relation client

- Construire un recueil des exigences et besoins exploitable et opposable

- Distinguer présentation, conseil et recommandation personnalisée, et en tirer les conséquences documentaires
- Rédiger une motivation écrite du conseil qui résiste à une demande de production en contrôle

M3 · Conformité, prévention des risques et déontologie

- Appliquer la vigilance adaptée au profil de risque du client et déclencher une déclaration de soupçon
- Tenir à jour les registres exigés : traitements, conflits d'intérêts, réclamations
- Traiter une réclamation dans les délais et orienter vers la médiation

M4 · Distribution à distance, outils numériques et résilience

- Sécuriser un parcours de souscription à distance de bout en bout
- Appliquer les règles propres au démarchage téléphonique en assurance
- Encadrer l'usage d'un outil d'IA dans le cabinet et réagir à un incident cyber

S1 · Dommages aux biens et responsabilités · IARD

- Expliquer au client la portée réelle d'une garantie et de ses exclusions
- Détecter une situation de sous-assurance avant le sinistre
- Maîtriser les régimes obligatoires : automobile, décennale, catastrophes naturelles

Durée et organisation du parcours

Module	Intitulé	Séquences	Leçons	Durée
M1	Environnement, statuts et cadre réglementaire de la distribution	6	21	3 h 00
M2	Devoir de conseil et maîtrise de la relation client	6	21	3 h 00
M3	Conformité, prévention des risques et déontologie	6	21	3 h 00
M4	Distribution à distance, outils numériques et résilience	5	15	2 h 00
	Tronc commun	23	78	11 h 00
S1	Spécialité · Dommages aux biens et responsabilités · IARD	6	25	4 h 00
	Total du parcours	29	103	15 h 00

Modalités pédagogiques

Formation entièrement à distance et asynchrone : vous avancez à votre rythme, en séquences non consécutives. Chaque leçon suit la même trame :

- un cas concret de cabinet pour ouvrir le sujet ;
- une vidéo de 2 à 8 minutes, sous-titrée, une idée par leçon, avec la référence du texte à l'écran ;
- une fiche de synthèse téléchargeable au format PDF ;
- un exercice ou un point d'application selon les leçons ;
- un quiz d'ancrage de 2 questions, corrigé immédiatement avec une explication.

La progression est séquentielle, un tableau de bord affiche le temps cumulé et le reste à parcourir, et vous reprenez exactement à la leçon interrompue. Une assistance technique et une assistance pédagogique vous accompagnent pendant tout le parcours.

Modalités d'évaluation

- **Avant la formation** : test de positionnement de 19 questions, sans seuil, qui confirme le choix de la spécialité.
- **Pendant** : quiz d'ancrage en fin de leçon (formatif) et quiz de séquence de 5 questions, qui servent de jalons, sans seuil.
- **En fin de chaque module** : QCM de 20 questions, avec un minimum de 70 % de bonnes réponses.
- **En fin de parcours** : QCM final de 30 questions, avec un minimum de 70 % de bonnes réponses. Ce seuil est un standard de qualité que l'organisme s'impose ; le résultat figure sur l'attestation à titre de mention.
- **Tentatives** : illimitées sur tous les quiz et QCM.
- **Satisfaction** : évaluation à chaud en fin de parcours, puis évaluation à froid proposée à 3 mois.

Attestation

À l'issue du parcours, vous recevez une attestation de formation professionnelle continue en distribution d'assurances et un relevé de temps de connexion horodaté. L'attestation indique le nom de l'organisme, la date, la durée, les modalités et les thèmes traités, conformément à l'article R. 512-13-1, II du code des assurances, et précise que l'action relève de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Accessibilité et situation de handicap

Nous accueillons, formons ou orientons les personnes en situation de handicap. Une demande d'adaptation peut être formulée dès la demande d'information, au test de positionnement ou à tout moment du parcours. Adaptations possibles : sous-titrage intégral, transcription textuelle de chaque séquence, contrastes renforcés et taille de police ajustable, navigation au clavier, allongement de la durée d'accès, temps majoré au QCM final, découpage renforcé des séances, accompagnement téléphonique.